

L'UNSA VOUS INFORME

JANVIER

Bonne année
2025



Janvier, le mois des bonnes résolutions ?

Les 4 syndicats HFNO se sont associés pour interpellier la direction sur un manque de dialogue social manifeste.

L'UNSA s'est engagée rapidement dans cette voix car nous estimons que notre rôle en tant que représentants du personnels, actifs dans la défense des droits et attentifs aux conditions de travail des salariés de la région, est bafoué.

Ci-dessous la déclaration intersyndicale



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
HAUTS DE FRANCE - NORMANDIE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AIRM POUR TOUS



SNTS
Service National de la Transfusion Sanguine
Santé - Société



Déclaration inter-syndicale concernant le bilan social 2024 des élus du CSE d'HFNO : (CFDT-FO-SNTS-UNSA) :

Les élus du CSE présentent leurs meilleurs vœux à la direction pour cette nouvelle année.

Tous les élus, ce jour, décident de faire cette déclaration commune car ils constatent la disparition progressive de tout dialogue social avec notre Direction.

Celle-ci n'écoute plus les salariés et les IRP.

Nous ressentons tous un manque total de considération dans notre rôle de représentants du personnel.

La Direction doit reconnaître que notre mission est de remonter les difficultés du terrain et d'être force de propositions.

Ensemble, avec la Direction, nous nous devons de trouver des solutions afin de rendre les conditions de travail les moins pénibles possibles.

Le manque de clarté de certains documents, la reformulation tronquée de nos questions et la majorité de nos demandes qui ne sont pas prises en compte, nous amènent à douter des réponses données par notre Direction.

Ajouté à cela, les demandes erronées, de modification, de rajout et de suppression d'éléments dans les comptes-rendus de réunion qui sont insensés et font planer le doute alors que l'enregistrement des échanges fait foi et garantit la véracité des débats.

Se dirige-t-on vers des 49.3 ?

Il est temps de stopper le monologue et de reprendre un dialogue social constructif et apaisé ainsi qu'une écoute attentive de nos revendications.

L'UNSA, par ses représentants du personnel au CSE et ses délégués syndicaux de sites, s'engage à poursuivre son investissement pour vous épauler dans toutes les situations.

CONTACTEZ-NOUS : unsa.hfno@gmail.com

Dimanches et fériés travaillés en QBD et services Préparation des PSL :

DATES	Laboratoire de QBD	Prépa Lille	Prépa BG
1 ^{er} JANVIER 2025 20/04/2025 1 ^{ER} MAI 08 MAI 29/05/2025 ASCENSION DIMANCHE 8 JUIN 13 JUILLET 15 AOÛT 1 ^{ER} NOVEMBRE 11 NOVEMBRE 1 ^{er} JANVIER 2026	OUVERT		
LUNDI DE PÂQUES 21/04/2025 LUNDI PENTECÔTE 09/06/2025 DIMANCHE 3 AOÛT DIMANCHE 2 NOVEMBRE	FERME		
TOUS LES 1 ^{ER} DIMANCHES DU MOIS * 14 JUILLET 9 NOVEMBRE	FERME	OUVERT	FERME
16-août	FERME	FERME	OUVERT**
17/08/2024 25/12/2025 (Noël)	ASTREINTE	OUVERT	OUVERT

* sauf 08/06/2025 - 13/07/2025 - 2/11/2025 - **ouvert pour tous**
03/08/2025 ET 7/9/2025 FERME (MDD fermées les 1^{er} samedi)

** SI Poches Quintuples le Samedi

Avantages restauration :

Voici maintenant 3 mois et demi que l'accord restauration a été signé par les OSR. Cet accord avait pour but :

Les mêmes avantages pour tous, pour chaque jour de travail !

Mais, force est de constater que l'objectif n'est pas atteint. Des dérives se sont déjà installées avec des pratiques hétérogènes, des modifications d'horaires afin de supprimer cet avantage.

C'est inadmissible et contraire à l'objectif d'attractivité recherché !

Vous perdez des avantages restauration ?

Vous avez des jours de travail sans avantage restauration ?

Vos horaires changent pour vous supprimer des primes ?

Répondez à notre enquête !



QBD de Loos :

Triste illustration de notre déclaration intersyndicale ! La direction ne comprend pas, ni les interrogations, ni les demandes de l'UNSA.

Depuis plusieurs mois, l'UNSA s'inquiète de l'étayage du bâtiment de la QBD de Loos, du retard du lancement des travaux de ce même bâtiment et du futur plateau technique ainsi que des travaux coûteux entamés sur le site de Belfort à moins de 2 ans de rendre les locaux au LFB et par ces temps de crise financière que connaît l'établissement.

Concernant le bâtiment du laboratoire QBD, la direction nous a répondu « que l'étayage était un principe de précaution », sans jamais présenter le(s) rapport(s) d'expertise au CSE malgré plusieurs demandes de l'UNSA.

L'UNSA a donc saisi l'inspection du travail afin de pouvoir obtenir ces rapports et juger des risques sur la santé et la sécurité et conditions de travail des salariés travaillant dans ce bâtiment existant et qui nous laissent perplexes.

Lors du CSE de janvier la direction a présenté un résumé de l'état potentiel du bâtiment, en date du 1^{er} juillet 2022 :

- Au moins 19 poteaux de charpente pourris aux pieds
- Invasion de fourmis charpentières (fléau pour les structures en bois)
- **traitement effectué**
- Champignons → **traitement effectué**
- OSB anormalement gonflé et parfois dégradé de 20 et 21 mm (tolérance maximum de 19,6mm)

Etonnamment, la direction y précisait qu'il n'y avait, selon l'expert, « **ni péril imminent ni risque pour la continuité de l'activité.** »

En réalisant son enquête, **L'UNSA a découvert d'autres sources d'inquiétudes** : le comblement de cavités souterraines, avenue Pierre Mauroy, à seulement quelques mètres du bâtiment. Un PLU sur Loos concerné par de nombreuses cavités souterraines (de type catiches). Un document établi par le ministère de l'environnement concernant des risques majeurs sur la commune de Loos, relative à des exploitations de craie, et qui soulève une vive inquiétude : une carte gravimétrique du site avec des expositions aux risques potentiels de cavités.

L'UNSA soulève donc plusieurs questions : des anomalies de terrains relevées par micro gravimétrie ont-elles abouti à des forages, suite aux préconisations de la société experte ? La direction a-t-elle bien connaissance de ces dossiers, qu'elle prétend ne pas pouvoir nous présenter ? Peut-elle garantir la stabilité du sol et l'absence de cavité en sous-sol ? Est-ce là une raison pour laquelle les travaux du futur plateau technique ne démarrent pas ? Les malfaçons de construction du bâtiment sont-elles généralisées aux fondations ?

L'UNSA a demandé les expertises à l'attention des élus. La direction a confirmé, finalement, pouvoir nous les fournir... **toujours en attente ce jour. Faudra-t'il recourir une nouvelle fois à l'inspection du travail, solution d'accompagnement des élus, largement décriée par notre direction ?**

L'UNSA a demandé si le futur plateau technique aura vocation à faire des économies, la direction répond affirmativement et espère inclure le service technique et la métrologie.

Suite de l'alerte lancée par l'UNSA sur un danger grave et imminent sur un risque de surcharge d'un camion de collecte (Fécamp) :

Le camion a été pesé le 14 janvier et **la CSSCT** fera prochainement ses conclusions.

Pré-bilan des médecines du travail 2024 :

- **571 visites médicales** : 41 visites d'embauches, 154 en suivi renforcé (IDE, TL), 90 en suivi adapté (travailleurs de nuit, en RQTH, femme enceinte), et 138 visites simples,
- Les visites de pré-reprise sont réalisées à la **demande du salarié ou du médecin du travail**,
- **La visite de reprise** a lieu après **30 jours** en cas d'accident du travail et **60 jours** en cas d'arrêt maladie,
- **La visite de retour** doit se faire dans les **8 jours** après la reprise.

L'UNSA demande : le nombre de visite manquée (prévenance à 48h = visite non facturée ou peut bénéficier à un autre salarié), un document sur le rythme des visites (**en pièce-jointe**), le nombre de consultation du psychologue du travail.



Quelques possibilités d'aides à l'EFS :

Nom de l'aide	Pour qui ?	Dans quelle situation ?	Suis-je éligible ?	Comment demander cette aide ?
Fonds social prévoyance	Bénéficiaire du régime prévoyance EFS	Situation financière difficile et exceptionnelle liée à : -> Un décès, -> L'incapacité temporaire ou permanente de travail, -> L'invalidité ou la perte d'autonomie	-> Aménagement du cadre de vie -> Assistance à domicile -> Accompagnement par un professionnel de santé -> Frais d'obsèques	contacter : efs.actionsociale@harmone-mutuelle.fr
Fond social frais de santé	Adhérent de la mutuelle prévoyance à l'EFS	Avoir un reste à charge lors de dépenses de santé et entraînant des difficultés financières	Le dossier est examiné par une commission (mensuelle) et déterminera le bien fondé de ce remboursement et de la somme à rembourser selon un calcul établi	Les dossiers sont anonymisés et non visualisés par votre direction
Action logement	Locataire ou propriétaire ayant des difficultés passagères, un décès, un divorce, surendettement, handicap,...	-> Pour louer : dans le parc social, intermédiaire et privé -> Pour acheter : financement à un taux privilégié en complément du prêt principal -> Faire des travaux : pour des performances énergétique, d'amélioration ou adaptation au handicap, pour des travaux d'extension (au moins 14 M2)	Contactez www.actionlogement.fr avec le code EFSHFNO	Les dossiers sont anonymisés et non visualisés par votre direction
Participation transport	-> Les utilisateurs des transports publics collectifs -> Les utilisateurs de transports alternatifs -> Les utilisateurs de transport personnel	-> SNCF, RATP, transport en commun, location de vélo...en abonnement -> Véhicules libre service électriques, navette fluviales ou maritimes en abonnement -> n'ayant pas possibilité d'utiliser un transport autre que mon véhicule, à partir de 10 km et jusqu'à plus de 30 km aller retour	Remplir la demande de participation aux frais de transport dans GEDEON (GRH/REM/DF/FO/004)	
Remboursement de stationnement (HFNO)	Tous salariés contraints d'utiliser un parking payant en cas d'absence de stationnement gratuit autour du lieu habituel de travail ET contraint d'utiliser son véhicule personnel selon l'éligibilité énoncé dans l'accord transport	L'EFS HFNO participe aux frais de parking dans la limite de 300€ maximum par année civile dès lors que les frais engagés dépassent 264€ sur l'année ou 22€ par mois	-> Avoir au moins 3 mois d'ancienneté -> Pouvoir fournir une facture d'abonnement ou ticket pour justificatif	Envoyé à hfno-paie-adminrh@efs.sante.fr (CDD, CDI, alternant, stagiaire) ou hfno-cdg-sociale@efs.sante.fr (MAD, GEIQ). Le "formulaire de participation aux frais de parking" est dans GEDEON HNO/GRH/FO/013
CESU garde d'enfant	Pour tous les salariés faisant garder leurs enfants (employé à domicile ou assistante maternelle agréée) de moins de 3 ans (date anniversaire) et ayant déclaré la naissance à l'employeur.	-> Le montant total annuel du CESU est de 1500€ pour 1 enfant et 2250€ pour plusieurs enfants de moins de 3 ans -> Pour les enfants en situation de handicap, les droits annuels sont de 1830€, entièrement financés par l'EFS sans condition de revenu	La participation varie selon votre rémunération : entre 76% (rémunération < 2000€) et 33% (entre 4000 et 5000€)	4 périodes de commande Plus de renseignements sur domiserve.com/cesu-efs

Gestion des informations post-don :

Le numéro de téléphone indiqué aux donneurs, pour appeler en cas d'information post-don arrivera directement en délivrance.

L'impact sera sur les samedis et la semaine de 8h à 9h.

Du 31 août au 2 novembre 2024, 24 appels ont été reçus sur 9 samedis matin répartis sur 7 délivrances.

L'UNSA précise que cela peut représenter peu d'appel, mais n'est pas sans conséquence sur le travail du samedi et notamment sur les petits sites.

Prime d'expérience :

Cette prime d'expérience est conséquente à l'ancienneté du salarié à l'EFS. Ne sont pas considérées comme temps de travail, les périodes de service national ou de mobilisation et les arrêts maladie supérieure à 180 jours par année glissante. À partir du 181 -ème jour d'absence, la prime se fige jusqu'au retour et sera versée, toujours à la date anniversaire d'embauche, mais avec un pourcentage modifié selon le temps d'absence.

L'UNSA demande une explication concernant les salariés ayant plus de 30 ans d'ancienneté mais qui n'ont pas bénéficié de cette prime jusqu'au 30 ans.

- La direction répond que ces primes ont été intégrées directement dans le salaire, à la modification de la convention collective (chapitre 5 de la convention collective).

Situation de l'emploi à l'EFS :

L'UNSA interroge la direction sur la disparition des emplois GEIQ. La direction répond qu'il ne s'agit pas d'un abandon, ainsi certains ont pu être embauché et que par ailleurs, pour établir des contrats, il faut avoir des candidatures.

- - 12 ETP CDI
- - 4,7 ETP CDD
- + 21 ETP intérim

L'UNSA s'inquiète d'une précarisation des emplois. Est-ce une démarche volontaire de l'EFS d'avoir plus facilement recours à l'intérim ?

- La problématique se porte sur des difficultés de recrutement de certains métiers : actuellement -3 médecins, -3 biologistes, et pourtant les postes sont ouverts en CDI.

L'intérim est là pour remplacer l'absentéisme et non pour compenser les ETP en CDI.

L'UNSA rappelle toutefois que la démarche avait été choisie lors du regroupement Hauts-de-France et Normandie, notamment sur le service de préparation de Bois-Guillaume.

- A l'époque, en effet, mais ce n'est pas la démarche actuellement.

L'UNSA est interpellée par la baisse du budget ETP dont 7,8 ETP en 2024 et + 6,7 en 2023 pour les prélèvements, et s'inquiète de l'arrivée de l'ambition plasma dans ces conditions.

- Cette baisse est conséquente à la baisse d'activité (des prélèvements) subie et demandée. Les prélèvements ne sont pas atteints et il y a une inquiétude sur le don éthique, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays Européens. Il faut une communication plus forte sur le don.

➤ (Cette flèche correspond aux réponses de la direction)



Poser les congés d'été avant le 1^{er} février, période principale des congés entre le 1^{er} juin et le 30 septembre

REJOIGNEZ-NOUS

En adhérant, vous deviendrez actrice ou acteur de votre avenir.

Combien
ça coûte ?

Cotisation annuelle 80 €
Soit 27,20€ après déduction
fiscale

ADHEREZ à
UN SYNDICAT DE PROXIMITE
INDEPENDANT et AUTONOME



Votre adhésion est confidentielle !

Retrouvez le bulletin d'adhésion en pièce-jointe et sur le site efs.unsa.org



Vous souhaite une Bonne Année 2025

Votre adhésion est confidentielle Retrouvez le bulletin d'adhésion en pièce jointe et sur le site efs.unsa.org



CONTACTEZ-NOUS

Votre Représentant Syndical

Julien BINARD Bois-Guillaume

Vos Élués au CSE

Sylvie DUPRESSOIR Rouen

Armelle DEKIMPE Bois-Guillaume

Vos Délégués de site

Camille ROGER Lille

Nathalie DELIE Evreux

Ramzi BEN CHAABANE St Lô

Rémi LANGLOIS Amiens

Stéphanie JEROME Villeneuve-St-Germain

Votre Déléguée Syndicale Centrale et Régionale

Sylvie DUPRESSOIR



06.29.92.76.34



unsa.hfno@gmail.com

Votre Déléguée Syndicale Régionale

Angélique MARIETTE



06.62.62.12.13



angelique.mariette.unsa.hfno@gmail.com